



Annonce de ma mort dans un magazine

Par **ninoucha**, le **17/06/2011** à **11:42**

Bonjour à tous,rnrnJ'espère trouver réponse ici ou quelques tuyaux.rnEn juillet 2010 j'ai commencé à travailler dans le milieu de l'érotisme, et cela pendant 3 mois, un jour j'ai tout simplement décidé d'arrêter, ne donnant plus de nouvelle à qui que ce soit, les rumeurs ont commencé à s'installer, ces rumeurs là ont pris une ampleur énorme jusqu'au jour où je trouve dans un magazine (dont la diffusion moyenne est d'environ 120.000 exemplaires par numéro) un article me concernant expliquant mon décès "brutal". Est-ce normal qu'un magazine puisse porter de tel propos sans avoir au préalable vérifier ses sources ? dois-je entamer des poursuites ?rnrnCordialement

Par **edith1034**, le **17/06/2011** à **15:26**

vous pouvez leur demander de payer votre enterrement !rnrnplus sérieusement ils doivent vérifier leurs informationsrnrnle droit de la presse est aujourd'hui régie par la cedhrnrnpour tout savoir sur la Convention concernant les droits et les devoirs de la presse rnrn<http://www.fbbs.net/10.htm>

Par **ninoucha**, le **17/06/2011** à **15:58**

Je vous remercie infiniment pour votre réponse, je vais voir de ce pasrnrnCordialement